



Midi-conférence du 26 Novembre 2012

Thème : « Républicanisme Vs Droits individuels? »

Salle A-1740 de l'UQAM

12h30 à 13h45

Compte rendu

Ce jour, 26 novembre 2012 s'est tenue à la salle A-1740 de l'UQAM de 12h30 à 13h45 une conférence sur le thème suivant : « Républicanisme Vs Droits individuels? ». Animé par Monsieur Christopher Hamel, Philosophe, chercheur postdoctoral à l'université libre de Bruxelles, cette conférence organisée conjointement par la Chaire Unesco de Philosophie et la Chaire de Recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie a été l'occasion pour la vingtaine de personnes présentes de revisiter les points de discorde entre deux idées politiques que nombre de chercheurs ont de la peine à distinguer. L'objectif principal de Mr. Hamel est de présenter le rapport qu'entretiennent les républicains aux droits individuels. Toutefois, une question centrale est au cœur des débats (même si elle n'est pas à proprement parler le but principal de la conférence): en quoi le libéralisme diffère-t-il du républicanisme?

Mr. Hamel recourt aux travaux de deux auteurs républicains. Cette option est compréhensible dans la mesure où il est question de se faire une idée de ce que les partisans de ce courant pensent d'eux-mêmes. Le conférencier dresse alors un triple constat :

- Le refus des droits naturels,
- la marginalisation des droits individuels
- et l'adoption du principe de la délibération comme seul fondement des droits.

Même si les origines du républicanisme peuvent remonter à la Renaissance est des penseurs tels Machiavel et François Guichardin, ce courant connaît un renouveau au début des années 1970, notamment avec la publication par John G. A. Pocock de son livre intitulé le «Moment Machiavélien». Depuis lors, le courant s'est enrichi d'apport d'autres penseurs d'envergure à l'instar de Phillip Pettit, Cass Robert Sunstein, etc. Selon ce dernier par exemple, «les conceptions qui font référence aux droits naturels ou pré-politiques sont totalement étrangères au républicanisme» (Sunstein 2010). De plus, les droits sont forcément «le résultat d'un processus délibératif qui a bien fonctionné» (Sunstein, 2010).

La liberté comme non-domination

Selon Phillip Pettit par exemple, les libéraux ont une conception peu satisfaisante de la liberté : ils se contentent de la définir par l'absence d'interférence. Pour les républicains, au contraire, elle signifie avant tout effacement de la possibilité d'interférence arbitraire dans la sphère du privé. La belle illustration de cette situation est le cas d'un esclave qui ne subit aucun abus de la part de son maître. Son seul statut d'esclave ne le met pas à l'abri d'une possible interférence arbitraire de son maître, même si de facto, ledit esclave est plutôt bien traité. Il est dans une situation de dominé, malgré l'absence factuelle d'interférence.

Or, une conception de la liberté en tant que non-domination comme le propose les républicains garantit la plénitude de la jouissance des droits individuels dans la mesure où elle va largement au delà de la simple déclaration du principe de la non-interférence, ceci en éliminant institutionnellement toute possibilité d'interférence arbitraire dans la sphère du privé. Car, jouir d'un droit « c'est être en mesure de bloquer certains types de comportements »...et « si l'on ne peut pas exercer un tel veto, on n'est qu'un simple pion dans les entreprises d'autrui ». (Pettit, 1988).

En clair, revendiquer un droit, c'est revendiquer le statut de « non-dominé ». La conception de la liberté en tant que non-domination produit ainsi un double effet:

- La fonction de protection
- La garantie de la dignité, la dignité étant l'effet moral que produit le statut de non-dominé.

Par ailleurs, et toujours selon les partisans du républicanisme, et ceci contrairement aux libéraux, la seule définition des droits se suffit pas à garantir sa survie ou son respect. Il faut qu'à cela s'ajoute une politique de la vertu. Les républicains insistent donc sur l'importance des vertus civiques pour assurer la stabilité d'un État libre.

Sur le rapport entre les droits et les pouvoirs, les républicains évoquent la nécessité d'instituer des « forces compensatoires », en réalité des mécanismes de contre-pouvoirs. Car, les droits ne sauraient être considérés « comme les seules ressources par lesquelles les individus peuvent protégés et garantis de la non-domination ».

Seulement, les postulats du républicanisme ne sont pas exempts de critiques. Mr. Hamel note d'ailleurs le caractère peu convainquant de certaines thèses. Le conférencier trouve même de la contradiction dans certains arguments de Philipp Pettit, on dirait « Pettit contre Pettit ». Car, dans les faits, on a l'impression que les républicains prennent plus les droits au sérieux que les libéraux.

Tout d'abord, peut-on concevoir de « forces compensatoires » sans droit? Par ailleurs, s'il n'y a de droit que le résultat d'une délibération, quel est donc le statut des délibérants? Qu'est-ce qui régit ou organise le processus de délibération? Si le refus des droits naturels est si fondamental aux thèses républicaines comme le soutient Pettit, comment justifier la prise en compte desdits droits par les républicains classiques tels que Machiavel, Jean-Jacques Rousseau, Alexander Hamilton, James Madison et John Jay?

Après l'exposé de Mr. Hamel qui dure environ une quarantaine de minutes, les échanges vifs qui s'ensuivent avec le public rendent compte de toute la difficulté qu'il y a à tirer une ligne claire de démarcation entre le libéralisme et le républicanisme. Pour de nombreux participants, la distinction entre les deux idées politiques demeure encore imprécise. D'aucuns se demandent si les républicains et les libéraux n'appartiendraient pas en fin de compte au même courant de pensée politique. Une interrogation d'autant plus fondée que même si les libéraux prêtent grande attention aux droits, les républicains n'en font pas moins. Sur ce, nous rejoignons l'objectif principal de Mr. Hamel : apporter la preuve que contrairement à ce que bon nombre d'auteurs pensent, contrairement à une idée si souvent soutenue, les néo-républicains (et même certains républicains du passé) utilisent le langage des droits. De ce fait, il est erroné d'assimiler nécessairement théorie des droits et libéralisme, comme c'est très souvent le cas. Dans cette optique, et comme le signale à juste titre le conférencier, à la lecture de certains textes de Pettit, on note clairement sa difficulté à justifier le refus des droits naturels.

Dans l'ensemble, au moment où les participants quittent la salle des conférences aux environs de 13h45, même si l'objectif principal de Mr. Hamel est atteint grâce à une démarche fort convaincante, la question centrale indiquée plus haut demeure toujours sans réponse claire. Il ne sera pas possible aux participants d'identifier la ligne de démarcation qui sépare le libéralisme et le républicanisme.

Fait à Montréal, le 26 Novembre 2012

Léonard JAMFA

